

L'INFOLETTRE DU RÉSEAU COOPÉRATIF

-JANVIER 2020-

Le **Réseau coopératif Europe-Écologie-Les-Verts** est l'un des deux collèges du **Mouvement EELV**. Il se distingue du collège Parti politique par sa structure horizontale.

Rédigée par des membres du **Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)**, cette **infolettre** a pour objectif de présenter la diversité des actions et engagements des **Coopérateurs et Coopératrices du Mouvement EELV**.

Nos Infolettres font apparaître **les points de vue différents** qui coexistent au sein du **Réseau coopératif**. De manière toute aussi importante, elles sont destinées à faire connaître les actions militantes écologistes que nous portons ou soutenons.

Bonne lecture! Le Comité de rédaction

SOMMAIRE

- > L'utilité du coopérateur dans le mouvement écologique.
- ➤Ni sympathisant, ni partisan, mais acteur! Suite (voir le texte précédent).
- ➤ Pourquoi un futur Archipel de l'écologie et des solidarités serait complémentaire à la Coopérative EELV.
- > C'est faire des économies ou faire de l'économie ? Histoire de l'économie.
- > Renouveler son adhésion au Réseau coopératif!

L'utilité du coopérateur dans le mouvement écologique.

Un peuple écolo ne peut exister que si les gens de tous horizons se mettent à arpenter assidûment les chemins de l'écologie : on ne naît pas écolo, on le devient. La Coopérative EELV est un élément essentiel de cet apprentissage et d'un regroupement possible. Pourtant le rôle de la Coopérative est encore mal connu. La structure partisane du mouvement écologique reste assez indifférente à son existence.

Voici quelques éléments pour répondre à la question : A quoi sert-il d'être coopérateur ?

- La coopérative est faite pour dépasser la structure partisane vouée à la tactique électorale et faire mouvement de façon transversale dans la société avec les autres mouvements politiques et les associations environnementales.
- Le coopérateur échange avec les autres coopérateurs ; il existe un site https://coop.eelv.fr/ et un bulletin mensuel de la coopérative (infolettres).
- Le coopérateur peut venir d'un autre parti, la double appartenance est possible quand on est coopérateur. C'est une ébauche du rassemblement de tous les écologistes quelle que soit leur origine partisane.
- Le coopérateur peut s'obliger à appartenir à une association environnementale pour faire le lien entre associatif et politique.

- Statutairement un coopérateur (une coopératrice), est membre du mouvement EELV. Il participe à ce titre à toutes les réunions locales et régionales, mais il n'a pas droit de vote. Il a des délégués auprès du conseil fédéral et participe à l'Agora.
- Le coopérateur peut être candidat sur une liste EELV aux élections : le parti accepte déjà des non inscrits provenant de la « société civile ».
- Le coopérateur est inscrit sur la liste Internet de son groupe local, mais il peut aussi participer à d'autres listes EELV qui sont innombrables :

https://listes.eelv.fr/listes/

- Le coopérateur peut s'inscrire à une « commission thématique EELV » dont les membres peuvent d'ailleurs être complètement extérieurs au mouvement EELV.

https://eelv.fr/les-commissions-thematiques/

- Le statut de coopérateur peut être envisagé sous l'angle de mise à l'essai du parti, pour observer avec un prix d'adhésion minime avant de s'encarter. Mais la coopérative reçoit aussi des militants déçus par la structure partisane et/ou les modalités de la course électorale.
- Un coopérateur peut mettre en place dans un local de son choix (y compris son domicile) un centre d'information/formation en créant une bibliothèque et/ou un groupe de réflexion et d'action. On peut alors organiser des conférences-débats, accueillir des mouvements comme Casseurs de pub, Extinction Rébellion, etc.
- Une nouvelle fonction de la Coopérative pourrait être institutionnalisée, celle de structure de formation grand public. Les différentes motions pour le congrès de 2019 insistaient sur « former tous les militants », donc on reste centré sur le Parti. Comment aller plus loin ? Concrètement la formation au sens large pourrait relever de l'Agora, instance de liaison entre Parti et Coopérative. Le Parti continuerait de s'occuper de la formation des élus (FEVE et Cédis) ainsi que de l'accueil-formation du militant dans une perspective électoraliste. Tout ce qui concerne la formation aux bases de l'écologisme et à la formation grand public serait traité par la Coopérative. Elle pourrait ainsi faire vivre une « agence d'éducation populaire à l'écologie », structure déjà envisagée par l'article 43 des statuts

EELV sur la composition du pôle de ressources et non mis en place à ce jour.

Michel Sourrouille Coopérateur EELV Poitou-Charentes

Ni sympathisant, ni partisan, mais acteur ! Suite (voir le texte précédent).

Nous semblons d'accord sur le fait que la Coopérative a pour raison d'être « de porter par tous moyens une vision coopérative de la politique et d'agir en conséquence », parce que, aujourd'hui, ce sentiment de coopération en politique n'existe pas (ou peu), avec pour conséquence la pauvreté de la vision politique portée par les partis issus de l'esprit de compétition qui les anime.

Mais la question « à quoi me sert la coopérative ? » est essentielle. L'individu doit être le centre de nos préoccupations, parce que c'est lui le moteur.

L'organisation « en archipel » fait le buzz actuellement quant-à l'avenir de la Coopérative. Pour l'instant, les protagonistes de ce scénario se confinent dans une ambition « sectaire » ; on fonctionne différemment, mais on ne mélange pas les torchons avec les serviettes.

En effet, l'archipel se décrit en éléments d'organisation au fonctionnement horizontal. Mais il n'évoque en aucune manière les relations et les interdépendances avec des objets (nautiques) qui ne soient pas du même « sang ». Il n'affronte pas la diversité des perceptions d'actions; on ne mélange pas les trois composantes de la gestion du collectif et des communs que sont l'action citoyenne, l'action politique institutionnelle et encore moins l'expertise scientifique. On garde les mêmes « chacun chez soi », il n'y a pas cette recherche de conjugaison entre ces trois piliers de l'engagement qui enfin permettrait d'affronter la complexité d'une politique écologique.

Alors à quoi sert la notion d'archipel, à quoi Me sert en tant que personne cet archipel cloisonné et constitué d'organismes et non d'individus? Archipel citoyen qu'il est envisagé de faire côtoyer avec un archipel politique et sûrement bientôt avec un archipel scientifique: tout changer pour ne rien changer.

Pour changer, échanger, confronter, conjuguer, la Coopérative se doit d'accueillir la parole politique de ceux qui ne l'ont pas, qui ne l'ont plus, et de faire coopérer tout ce petit monde avec ceux qui ont la parole institutionnelle ou qui y prétendent.

Et ce ne sont pas les <u>quatre scénarios</u> envisagés pour notre futur qui me permettent de voir un avenir serein ; aucun n'expose un intérêt direct pour chaque individu militant écologiste dans une démarche d'individuation sociale. Ce qui est le cas aujourd'hui de la plupart des militants écologistes.

Pour moi, militant écologiste dans cette démarche d'individu/collectif, le principal intérêt de la Coopérative est d'y trouver les moyens de me conforter et de m'enrichir dans mes actions locales.

J'attends donc :

- que le local devienne un archipel d'individus.

- que la Coopérative m'amène un plus dans mes relations avec les partis politiques, qu'elle m'ouvre des portes dans mon action citoyenne.
- que la Coopérative, directement ou indirectement, m'amène une perception d'un travail d'expertise le plus large possible.

On y retrouve les trois piliers mis en avant depuis presque deux ans et qui n'apparaissent toujours pas d'une manière ou d'une autre dans les dernières propositions rappelées ci-dessus (l'archipel et les quatre scénarios). On n'y trouve pas non plus ce qui ferait la conjugaison de ces trois piliers qui a été évoqué à de multiples reprises (l'individu citoyen, l'organisation institutionnelle, l'expertise thématique). On en est toujours à poser la question et à la reposer sans cesse, comme une manière de ne pas s'en saisir.

Il est sûr que Julien Bayou ne veut pas de cette interdépendance du politique institutionnel avec les deux autres piliers; la disparition de la Coopérative est son objectif depuis plusieurs mois. Pas d'interférence non contrôlée. Alors que la première règle de la coopération menant à l'intelligence collective c'est que personne n'a raison dans l'absolu... C'est encore un des petits avantages d'être coopérateur, avoir une parole libre à l'intérieur d'EELV et à terme dans un parti écologiste ou fédération de partis ou autres formes. Mais à quoi sert aujourd'hui une parole qui n'est pas entendue, Macron nous l'explique tous les jours : à rien.

Pour reprendre le modèle de l'archipel, ce qui porte l'imaginaire et qui fait son intérêt, c'est la mer qui sépare et relie, ce n'est pas l'organisation des partenaires.

La mer c'est la morale et l'idéologie commune qui, au-delà de l'éthique de chacun des partenaires, ne donnent raison à aucun et en même temps les relient en donnant un sens à chacun. Toujours dans l'imaginaire, elle est la propriété de tout le monde et de personne. On est donc dans le domaine où le sentiment d'auto-organisation domine.

L'auto-organisation, un sentiment de liberté, mais aussi, si on n'y est pas préparé, la peur de la responsabilité et de l'échec.

L'auto-organisation réussie ne fonctionne qu'en des places, des lieux, des milieux où les partenaires maîtrisent les paramètres de leurs identités et de leur relation à l'autre. Ils sont autonomes et coopératifs.

Cette auto-organisation dans l'espace de la mer, c'est ce que fait un marin, la gestion des côtes et de l'accueil des ports.

Réveillons-nous et affirmons ce que doit être notre place pour qu'une politique de coopération existe. Sinon l'affaiblissement de la démocratie représentative et sa perte de sens nous mèneront directement à une dictature aidée par un numérique envahissant qui dans ce contexte a vocation à devenir incontrôlable. Il suffit de regarder autour de soi pour en voir les prémices en France, en Europe et dans bien d'autres pays.

Pour les municipales de 2020, cela devrait nous conduire à imaginer des listes sans têtes de liste avec des colistiers qui signent une charte et des engagements de futur élu.

Christian Olive Coopérateur EELV Languedoc-Roussillon

Pourquoi un futur *Archipel de l'écologie et des solidarités* serait complémentaire à la Coopérative EELV.

Le Réseau coopératif EELV est l'un des deux collèges, avec le parti politique EELV, qui constituent le Mouvement EELV, ce dernier étant la seule instance d'EELV ayant une existence juridique lui permettant par exemple de recevoir l'aide financière de l'État au fonctionnement d'un parti ou d'un mouvement politique et de pouvoir ester en justice.

Ces deux collèges sont constitués de personnes physiques, et non pas de personnes morales, comme le sont par exemple les organisations partenaires du Mouvement EELV, rassemblées dans ce qui a été nommé un « pôle de ressources ». L'ensemble des personnes cotisant à l'un des deux collèges, constitue les adhérents au mouvement EELV, ce que le Parti a improprement restreint dans la rédaction des statuts aux seuls cotisants du parti, ceux de la Coopérative étant appelés « les coopérateurs ». Une structure, dite en archipel, ne s'adresse pas aux personnes physiques, mais à des personnes morales, c'est-à-dire des associations, partis ou mouvements politiques, syndicats, ONG ... Chaque organisation partenaire d'un archipel a comme dans une coopérative de personnes physiques le même pouvoir de décision, que ce soit une grande organisation ou une toute petite organisation. Ainsi dans un éventuel archipel qui regrouperait toutes les organisations politiques qui font de l'écologie, tous les partis ou mouvements se réclamant de l'écologie se retrouveraient dans une structure permanente qui les mettrait en synergie pour mener des actions, voire même des campagnes électorales. Le Réseau coopératif EELV et le Parti politique EELV pourraient par exemple accueillir, dans une future structure organisée en archipel, la dizaine d'autres partis ou mouvements écologistes de France pour constituer ce que les statuts actuels d'EELV nomment dans le préambule un « Mouvement Unifié de l'Écologie Politique ». Mais on n'en est malheureusement pas encore là, le processus rassemblement est lent, trop lent, alors que l'échéance des élections présidentielles et législatives de 2022, visée par la motion votée au Congrès fédéral d'EELV le 30 novembre 2019 pour que l'écologie soit en capacité de gouverner, est déjà tellement proche.

Une autre organisation que l'archipel pour amener l'écologie à cet objectif est bien sûr imaginable, mais encore faudrait-il la décrire dans le détail et obtenir ensuite un accord des dizaines de partenaires potentiels, ce qui est une séquence très longue. Alors pourquoi le Réseau coopératif qui travaille depuis deux ans sur ce concept d'archipel, dans un contexte politique, devrai-il l'abandonner, sous prétexte qu'il n'est pas parfait ? Le consensus que nous pratiquons pour nos prises de décision atteint ici ses limites.

L'Archipel de l'écologie et des solidarités », en phase de construction avancée, a pour objectif de construire une alternative crédible au libéralisme sauvage, que représente le Mouvement LREM, et au repli nationaliste, que représente le Parti RN (ex FN), et ce dès les élections départementales et régionales de 2021. L'idée de rassembler dans une même structure permanente des dizaines d'organisations, qu'elles soient politiques ou non politiques, est novatrice. Elle n'a été

réalisée en novembre 2017 que dans un contexte apolitique, l'archipel citoyen « Osons les jours heureux » qui rassemble une cinquantaine d'associations. Notre pari est que cette structure originale peut s'appliquer au mouvement sociétal qui se retrouve dans l'écologie et les solidarités, pour être désirable à minima par 20% des électeurs, le minimum pour pouvoir espérer gouverner la France en 2022.

Denis Guenneau, Coopérateur EELV, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Faire des économies ou faire de l'économie ? Histoire de l'économie.

Le chasseur ramène la bête à sa tribu. Elle est consommée par tous, sans autre procès que les rivalités de gourmandise pour les bons morceaux.

Les enfants, les anciens, les malades, le chef tous auront une part.

Mais les proies sont limitées, le temps passe la viande ne se conserve guère, il faut retourner à la chasse.

Le chasseur repart, mais si la chasse est mauvaise. Tous meurent de faim.

Le cueilleur ramène la récolte de noix à sa tribu, elle est consommée par tous. Heureusement les noix se conservent et, si le cueilleur fait une mauvaise récolte, il peut vivre sur ses réserves.

Il a même la surprise de voir que ses graines germent avec le temps et découvre l'agriculture, sauf qu'il est obligé de défendre son travail des autres cueilleurs qui ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas le loisir de se servir comme partout ailleurs, il vient donc d'inventer la propriété.

Mais il vieillit et les récoltes sont parfois mauvaises, alors il invente le stockage pour l'avenir. Il prend conscience du temps long.

Mais les autres ont faim ils inventent le pillage. Alors il invente les armes et, comme il faut se défendre, il invente les soldats.

Pour nourrir son monde et éviter qu'ils ne le pillent au lieu de le défendre, il invente des règles et des chefs, mais comme il ne peut surveiller tout le monde il invente la morale et les dieux.

Seulement il faut nourrir plus de monde. Alors il invente l'esclavage.

Mais les autres l'imitent et se disputent la terre. Alors ils inventent les barrières, les frontières et, comme tous n'ont pas toujours tout ce dont ils ont besoin, ils inventent les échanges, puis le commerce, puis inventent une mesure de valeur des échanges en inventant la monnaie.

Mais le temps passe. Il a peur de l'avenir et s'inquiète du jour où il ne pourra plus cultiver. Il a alors deux choix, soit avoir des liens d'amitiés avec les siens, en espérant en recevoir une reconnaissance qui ne le laissera pas tomber, soit en accumulant assez de valeurs pour pouvoir acheter plus tard ce qu'il ne pourra plus produire.

La solidarité prend le risque de l'ingratitude, mais il vit tranquille sans devoir surveiller son magot, alors qu'avoir accumulé lui coûte une surveillance permanente, avec à la clé un risque qui peut être mortel !

Alors il peut choisir de s'intéresser aux autres, d'éduquer les siens aux valeurs morales et de créer une société sereine avec des lois. Ainsi ils lui donneront sa part des récoltes du jour comme il le fait aujourd'hui pour les autres.

Mais il peut aussi choisir de protéger ses biens et de créer une société surveillée avec des lois. Ainsi il gardera sa part des récoltes pour le jour où il n'aura plus les moyens de travailler. Les autres feront pareil, puisqu'ils voient qu'une partie de ce qu'ils produisent disparait dans les réserves du chef.

Ils inventent la dissimulation, les barrières, les serrures, les vols parfois.

Seulement voilà : au lieu de circuler, les grains et les monnaies s'accumulent, inutiles au présent pour être utiles un jour lointain. Les grains peuvent pourrir, les monnaies peuvent perdre leur valeur, et les hommes inventent l'injustice, le mépris, la jalousie et les guerres qui peuvent tout détruire !

Toute cette fable pour monter que pour sortir des aléas quotidiens, il est nécessaire d'échanger et, pour sécuriser l'avenir, il est nécessaire de prévoir.

Pour bien comprendre, il faut réfléchir sur deux dimensions, les autres et le temps.

Une société est composée de ceux qui peuvent produire et d'autres non: enfants, malades, anciens, handicapés, incompétents, paresseux mêmes. Pas besoin de mettre des jugements positifs ou négatifs, c'est un fait. Même chez les fourmis, il a été observé des certaines se la coulent douce.

L'ensemble de ce qui est produit est consommé par l'ensemble de ceux qui vivent. Comme dans ma petite histoire des hommes, celui qui travaille peut, soit partager son travail avec ceux qui en ont besoin, soit se le réserver pour plus tard pour sa retraite.

Avec la répartition, l'argent circule. Il a moins besoin d'être surveillé et, qu'il monte ou baisse, la pénalité n'est guère gênante, les prix et les salaires suivent forcément.

Avec la capitalisation, l'argent est placé, donc il invente les dettes. Il a besoin de prélever ses intérêts et cela freine toute production. Il doit être surveillé et, de peur qu'il ne monte ou baisse, il doit être strictement contrôlé. Et plus les dettes gonflent, plus cela freine l'économie et plus la peur de tout perdre accumule les lois et les surveillances et cela freine encore plus la production.

Les coffres sont pleins, les poches sont vides, l'avenir est assuré, mais le présent invivable, car il est dur de travailler pour n'en récolter que des miettes.

Le système tout entier se boque économiquement, et les colères aggravent encore la situation. Injustices et jalousies priment sur le partage et la solidarité.

Pour les retraités, le social, le chômage, la maladie, l'éducation, etc., il faut que ceux qui produisent assument l'ensemble de la société. Si la moitié des gens travaillent, il faut donc qu'ils donnent la moitié de leur production pour ceux qui ne travaillent pas. En échange, ils auront à leur tour cette part, quand ils ne pourront plus produire eux-mêmes.

Sinon il est possible de faire exécuter le boulot par des machines et tout le monde est content, car en plus les machines ne demandent pas de retraites! Encore faut-il que ceux qui possèdent les machines ne gardent pas tout le profit pour eux. C'est malheureusement ce qui se passe aujourd'hui.

Alain Persat, Coopérateur EELV, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Renouveler son adhésion au Réseau coopératif!

Pour cela, rien de plus simple! Il suffit de télécharger le formulaire (https://soutenir.eelv.fr/formulair e-papier/), en précisant bien que votre don est destiné au Réseau coopératif, et de l'envoyer, accompagné d'un chèque à l'ordre de AF-EELV, au secrétariat de votre région: http://eelv.fr/contact-enregion.

Il est également possible de régler son don en ligne, en se rendant sur la page : https://don.eelv.fr/ (précisez que vous faites un don au Réseau coopératif dans votre région).

Si vous êtes imposable, les 2/3 de votre don seront déductibles de vos impôts sur le revenu de 2019.

Le Comité d'animation du Réseau coopératif

Pour réagir aux articles des infolettres, vous pouvez les retrouver sur notre site web à l'adresse http://coop.eelv.fr/category/infolettres/

Pour le Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)